## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL-D'OISE



2024

## **DÉCISION MUNICIPALE** Nº 2024 - 88 En date du 12 septembre 2024

Objet: ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE - FORAINS, CIRQUES ET SPECTACLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la décision municipale 2023-96 en date du 18 décembre 2023 actualisant les tarifs des droits de place pour les forains,

Considérant l'évolution des coûts de l'énergie

Considérant qu'il y a lieu de réactualiser les tarifs d'occupation pour les forains

Considérant qu'il y a lieu également de créer des tarifs pour les cirques

Considérant l'avis favorable de la commission « Sécurité, Voirie, Espaces Verts » en date du 10 septembre 2024

Le Maire,

## DÉCIDE

Article 1er: D'actualiser les tarifs des droits de Place des Forains, cirques et spectacles, à compter du 1er janvier 2025 comme suit :

Type d'installation	Détail	Tarifs
	Forfait 7 jours	
Forains manèges	<250 m²	250 euros
	De 250 m² à 500 m²	500 euros
	> 500 m <sup>2</sup>	900 euros
	Au-delà de 7 jours / par jour supplémentaire	
	<250 m²	75 euros
	De 250 m² à 500 m²	150 euros
	> 500 m <sup>2</sup>	250 euros
	Forfait 7 jours	
	< 100 m <sup>2</sup>	90 euros
	< 200 m²	180 euros
Forains stands	> 300 m <sup>2</sup>	300 euros
	Au-delà de 7 jours / par jour supplémentaire	
	< 100 m <sup>2</sup>	13 euros
	< 200 m <sup>2</sup>	25 euros
	> 300 m <sup>2</sup>	50 euros

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01 30 29 54 54 - www

le 24/09/2024

Application agrisse E legalite com

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL-D'OISE



2024

Base de vie forains (logement + zone technique)	Forfait par jour pour un périmètre de 150 m <sup>2</sup>	
	13 euros	
	Forfait 5 jours	
	< 50 places	500 euros
	De 50 à 150 places	1 200 euros
Cirques / Spectacles	> 150 places	1 600 euros
(théâtre, marionnettes ou autre)	Au-delà de 5 jours / par jour supplémentaire	
	< 50 places	80 euros
	De 50 à 150 places	120 euros
	> 150 places	300 euros
Fluides (électricité et eau)	Forfait 7 jours	
	40 A	80 euros
	63 A	140 euros
	100 A	200 euros

Article 2 : Les recettes seront encaissées par la régie mixte « Produits Divers ».

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site <u>www.telerecours.fr</u>.



Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 24 septembre 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 25 septembre 2024